



Réf: 133 /RH/DAF/2022

25 AVR. 2022

## AVIS

### RESULTAT FINAL DE L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ORGANISE POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN 1<sup>er</sup> GRADE -Branche AMO-

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (ANAM);

- Vu la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, promulguée par le Dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 Octobre 2002) telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2-03-402 du 20 Rejeb 1424 (17 Septembre 2003), pris pour l'application des dispositions de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, tel qu'il été modifié et complété ;
- Vu le décret n° 2-18-812 du 24 Mouharram 1440 (4 Octobre 2018) portant nomination du Docteur Khalid LAHLOU au poste de Directeur de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie ;
- Vu le décret n°2-05-72 du 29 Chaoual 1426 (02 Décembre 2005) portant statut interministériel du corps des techniciens ;
- Vu la décision n°80/RH/DAF/2022 en date du 23 Février 2022, relative à l'ouverture de l'Examen d'Aptitude Professionnelle pour l'accès au grade de Technicien 1<sup>er</sup> Grade -Branche AMO- ;
- Vu le procès-verbal n°118/RH/DAF/2022 de la commission de l'Examen d'Aptitude Professionnelle, réunie en date du 19 Avril 2022.

### IL EST DECIDE LA PROMOTION DE

| NOM ET PRÉNOM  | NOUVEAU GRADE                    |
|----------------|----------------------------------|
| Karima BAKKALI | Technicien 1 <sup>er</sup> Grade |

Agence Nationale de l'Assurance Maladie  
Le Directeur Général  
Dr. Khalid LAHLOU

